



REGLLEMENT

NIGHT MARMAND'TRAIL

Article 1 : Organisateurs

Le NIGHT MARMAND'TRAIL est une course, inscrite au calendrier FFA, organisée par L'UNION SPORTIVE MARMANDE ATHLÉTISME (association loi 1901).

Vous pouvez contacter l'organisateur par mail à marmandetrail@gmail.com

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le NIGHT MARMAND'TRAIL aura lieu le samedi **28 novembre 2026** avec un départ et arrivée au gymnase de Beyssac à Marmande.

Deux distances de courses sont proposées :

- Course trail **20 Km** chronométré D+450m soit 24,50 Km effort : départ groupé 18h30
- Course trail **10 Km** chronométré D+250m soit 12,5 Km effort : départ groupé 18h45

Le retrait des dossards se fera :

- le vendredi 27 novembre de 16h à 19h et le samedi 28 novembre de 9h à 12h à Décathlon Marmande.
- le samedi 28 novembre de 15h à 18h au gymnase de Beyssac à Marmande.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Parcours composé de sentiers et chemins en sous bois, bandes enherbées et quelques passages route transitoire.

Circuits matérialisés par des supports directionnels (fléchage), rubalise avec dispositif réfléchissant et marquage au sol.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 20 Km est ouvert à partir de la catégorie JUNIORS (à partir de 2009).
- Le 10 Km est ouvert à partir de la catégorie CADETS (à partir de 2011).

3-2 : Licences sportives ou Parcours de prévention Santé (PPS)

- **Pour les majeurs** : soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA (en cours de validité à la date de la manifestation), soit d'une attestation PPS valide : vous pouvez obtenir votre attestation sur : www.pps.athle.fr.
- **Pour les mineurs** :
 - Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.
 - Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale (voir annexe 2) sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative (voir annexe 1).
 - **A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois.**

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne via la plateforme **Pyrénées Chrono** avec paiement sécurisé par carte bancaire (frais bancaires additionnels) : <https://pyreneeschrono.fr/inscriptions/>

L'inscription sur place sera possible (sous réserve de dossard disponible) avec un surcoût de 3€ sous réserve de dossards disponibles.

4-1 : Tarifs : **10 Km et 20 Km : 15€**

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Le transfert d'inscription est autorisé jusqu'à la veille de la manifestation à condition de contacter l'organisateur afin de modifier l'inscription. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en avoir informé l'organisateur, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MAIF pour la durée de l'épreuve (contrat n°4121633J). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Article 6 : Équipements - Ravitaillement

Un équipement individuel adéquat sera indispensable pour prendre le départ, particulièrement sur l'usage de chaussures de sport (chaussure de trail) et d'éclairage (type frontale).

Avoir un contenant de stockage d'eau individuel et personnel.

- pour le 10 km : 1 ravitaillement solide et 2 ravitaillements en eau sur le parcours.

- pour le 20km : 1 ravitaillement solide et 2 ravitaillements en eau sur le parcours.

Article 7 : Sécurité

Des signaleurs seront présents sur les parcours pour assurer la sécurité et le fléchage. La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) : SPS Coteaux et Landes de Gascogne (association agréée Sécurité Civile) seront situées au niveau de l'arrivée. L'épreuve se déroulant sur la voie publique (la circulation demeure ouverte partiellement sur certaines parties du circuit), **les concurrents devront respecter le code de la route.**

Encadrement des parties routes par des signaleurs en gilet fluo, muni de sifflet avertisseur, portable et permis de conduire valide.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est réalisé électroniquement par la société Pyrénées Chrono par le biais de puce collée au dossard.

Article 8 : Classement et récompenses

Pour les coureurs :

- Un cadeau sera remis à tous les coureurs.
- Scratch Féminin et Masculin : les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes des deux courses.
- Les classements seront diffusés sur <https://pyreneeschrono.fr/resultats-epreuves/>

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Des poubelles seront à disposition aux ravitaillements. Aucun déchet ne devra être jeté en dehors de ces zones de propreté. Nous vous remercions de respecter l'environnement.

Par mesure de sécurité, nos amis les chiens ne seront pas autorisés sur les différents parcours (même tenus en laisse).

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation

Annulation de l'organisateur : En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, ou par arrêté préfectoral, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (hormis les frais de commission).

Annulation du participant : En cas d'annulation jusqu'à 7 jours avant la date de la course, des frais d'annulation de 30 % seront retenus du remboursement du dossard. Pas de remboursement pour les annulations inférieures à 7 jours de la course.

OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION D'UN MINEUR (Annexe 1)

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale: Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport: c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐

un garçon ☐

Ton âge: ans

Nom : Prénom : Date de naissance :

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans)		

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, le mineur devra fournir un certificat médical attestant l'absence contre-indication à la pratique de l'athlétisme y compris en compétition datant de moins de 6 mois.

OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION D'UN MINEUR (Annexe 2)

ATTESTATION DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

(Pour les mineurs non licenciés FFA seulement)

Je soussigné (e) M / MME

Nom : Prénom :

Certifie sur l'honneur être le représentant légal de :

Nom : Prénom :

- ☐ Atteste que mon enfant et moi-même avons répondu **négativement** à toutes les questions du questionnaire de santé pour mineur, publié par l'arrêté du 07 mai 2021.
- ☐ Atteste que mon enfant et moi-même avons répondu **positivement** à toutes les questions du questionnaire de santé pour mineur, publié par l'arrêté du 07 mai 2021, et m'engage à joindre un certificat médical datant de moins de six mois à la date de la compétition.

Fait à : , le

Signature du (de la) mineur (e) :

Signature du représentant légal :

ATTESTATION PARENTALE

Je soussigné (e) M / MME

Nom : Prénom :

Certifie sur l'honneur être le représentant légal de :

Nom : Prénom :

Et l'autorise à participer à la manifestation sportive du : 28 novembre 2026

Dénommée : NIGHT MARMAND'TRAIL

Et accepte, en cas de nécessité, que des mesures médicales d'urgence puissent être prises sur la personne du (de la) mineur (e) ci-dessus désigné (e).

Fait à : , le

Signature du représentant légal :